

## CONCOURS PHOTO

Dans le cadre du Congrès International UIS 2021, la Fédération Française de Spéléologie, dont le siège social est situé 29 rue Delandine 69000 Lyon, délègue l'organisation du concours photo à Mr Philippe CROCHET, ci-après dénommé « l'organisateur ».

### DESCRIPTION

Le concours photo du Congrès UIS 2021 est ouvert à tous les photographes, qu'ils soient amateurs ou professionnels, débutants ou expérimentés. Il portera uniquement sur des **tirages photo** qui seront exposés dans une salle prévue à cet effet pendant toute la durée du congrès.

Il a pour objectif de mettre en valeur la beauté et la grande variété du monde souterrain et du karst.

Tous les sujets liés à ces thèmes peuvent être présentés : grottes, gouffres, spéléologues, spéléologie, exploration, science et protection du milieu.

Il est prévu un lieu d'exposition spécifique pour présenter des tirages hors concours (membres du jury, organisateurs ou toute personne souhaitant exhiber ses œuvres sans être en compétition). Ces tirages seront exposés à la discrétion des organisateurs et en fonction de la place disponible. Une demande spécifique devra être effectuée auprès de l'organisateur

### INSCRIPTIONS

Ce concours est ouvert à toute personne physique, résidant en France ou à l'étranger, à l'exclusion des organisateurs du congrès ainsi que des membres du jury.

Les photographes participants **devront obligatoirement être inscrits au Congrès UIS 2021**

Toutes les inscriptions doivent se faire via le site internet du congrès au plus tard le **30 avril 2021**.

Chaque inscription doit se faire via le **formulaire d'inscription** officiel à remplir en ligne. La participation au concours implique l'acceptation du règlement dans son intégralité.

### CATEGORIES

Le nombre de catégories a volontairement été limité afin que chacune comprenne un nombre significatif de concurrents et de valoriser ainsi les prix décernés.

Les photos seront jugées dans **cinq catégories** :

1. Paysages souterrains de cavités naturelles ou artificielles (cette catégorie englobe notamment les photos de concrétions ne rentrant pas dans la catégorie « macrophotographie »)
2. Action et exploration (tous les aspects de l'exploration spéléologique, y compris la plongée souterraine)
3. Macrophotographie : cette catégorie englobe les sujets de petite taille tels que les concrétions, les cristallisations, la faune, ...
4. Paysages karstiques et entrées de cavités (la grotte dans son contexte paysager ou géologique)
5. Photos « décalées » (humour, photos « manipulées informatiquement », insolite, fantastique, ...).

Chaque participant pourra présenter un maximum de **5 photos par catégorie**. Le nombre total de photos par participant est fixé à **15**. Les techniques de tirages sont laissées au libre choix des participants.

PRIX. Les prix attribués seront les suivants :

- Un grand prix du jury qui sera doté de 300 Euros (dotation par l'ANECAT) et d'une lampe Scurion 1200 lumens (dotation par Scurion).
- Un prix du public doté de 200 Euros (dotation par l'ANECAT) et d'une lampe Scurion 900 lumens. Chaque congressiste inscrit aura droit à un bulletin de vote unique.
- Un premier prix pour chacune des cinq catégories (doté de matériel fourni par les partenaires du congrès). Les lots distribués ne seront connus qu'au moment de la remise des prix. Il n'y a aucun engagement du Comité d'organisateur sur la valeur de ces prix et les lauréats ne pourront prétendre à aucune réclamation.
- Le jury pourra également attribuer pour chaque catégorie différentes mentions ou distinctions. Leur nombre n'est pas déterminé à l'avance et dépendra du jury (elles ne seront pas dotées de prix)

## PRIX PHOTO SAMI KARKABI

Sami Karkabi (1931-2017), co-fondateur du Spéléo Club du Liban (SCL) et pionnier de la spéléologie libanaise, était un photographe professionnel dévoué. A son actif, plus de 25 000 photos dans les grottes libanaises (documents précieux illustrant l'histoire de la spéléologie libanaise) et plus de 300 000 photos lors de ses nombreux voyages depuis 1949. Il a créé un vaste réseau spéléologique international en partie grâce à sa contribution à l'Union Internationale de Spéléologie (UIS) et à sa profonde amitié avec des spéléologues français de renom. Ce qui a conduit à la pérennité des activités spéléologiques au Liban par des spéléologues libanais et étrangers, même pendant les années de la guerre civile. Plus d'informations sur Sami Karkabi peuvent être trouvées sur le site web dédié: <http://samikarkabi.com/>

Le Prix «Sami Karkabi» sera décerné pour la première fois au 18<sup>ème</sup> Congrès international de spéléologie en 2021, en France. Ce prix vise à conserver l'héritage de Sami Karkabi en ce qui concerne sa passion pour l'exploration. En effet, Il est le premier spéléologue libanais qui a atteint le fond du Gouffre Berger en France en 1956 (première grotte de profondeur de -1000m du monde). Il a dirigé plusieurs expéditions au Liban et dans le monde entier entre autre le projet de cartographie de la grotte de Jeita : la plus longue grotte du Liban (environ 12 km) et la grotte touristique la plus visitée du Moyen-Orient, dans les années 1950. Il a fait de même pour la grotte la plus profonde du Liban, Fouar-Dara (-620m). Il a également dirigé plusieurs expéditions de plongée dans des grottes au Liban et dans le reste du monde. En conclusion, Sami Karkabi était un passionné de l'exploration, la photographie et la topographie des grottes. Il incarne l'aspect sportif, scientifique et culturel de la spéléologie.

Le prix sera décerné à une photo concernant l'exploration spéléologique. Une somme de cinq cents euros (500 €) sera offerte par le Spéléo Club du Liban (SCL), au gagnant, ainsi qu'un certificat. Le jury sera composé de trois membres nommés par le SCL (Liban), les organisateurs du 18<sup>e</sup> ICS et l'Union internationale de spéléologie (UIS).

Le mécanisme de soumission des photos suivra le même processus des concours photo Spelemedia du 18<sup>ème</sup> ICS.

## JURY

Le jury pour le concours photo est le même que pour le film. Il est composé par un panel de jurés spéléologues et experts dans le domaine de l'image, photographie et/ou vidéographie de différentes nationalités. <https://uis.explos.fr/jury>

Les œuvres seront jugées sur leurs qualités artistiques, techniques, leur impact et leur attrait spéléologique.

La remise des prix aura lieu au cours de la soirée Spélé média prévue le vendredi 30 juillet 2021. Il est fortement souhaité que les participants au concours soient présents à cette soirée. Lors de la remise des prix, les photos primées seront projetées en version numérique afin que le public puisse les voir.

## DEPOT DES ŒUVRES

Les tirages devront être apportés personnellement sur le lieu d'exposition. Ils seront réceptionnés à partir du dimanche 25 juillet 2021 à 10 h jusqu'au lundi 26 juillet 2021 à 10 h au plus tard. Au-delà de cette limite, les œuvres présentées ne seront plus acceptées pour le concours. Une équipe sera sur place pour aider à l'accrochage des photos aux emplacements qui auront été préalablement réservés pour chaque concurrent. Ces emplacements devront être strictement respectés.

Les envois par la poste ne seront pas acceptés. Les photos seront ensuite récupérées par les participants le samedi 1<sup>er</sup> août 2021 avant la soirée de gala.

## PRESENTATION DES ŒUVRES

Les tirages devront répondre aux critères suivants :

- taille minimale **de la photo** : 20x30cm
- taille maximale (**cadre compris s'il y en a un**) : 50x75 cm.
- les photos devront obligatoirement être montées sur un support rigide, avec ou sans cadre.
- sont acceptées dans toutes les catégories les photos couleur, noir et blanc ou monochrome.
- chaque tirage doit être muni d'un système d'attache solide au dos permettant de les fixer sur des grilles métalliques. La qualité et la solidité de cette fixation est de la responsabilité des concurrents.

- la photo est anonyme et ne doit pas comporter de signature ni le nom de l'auteur
- chaque tirage devra obligatoirement être accompagné d'un titre qui fera partie de l'œuvre et sera pris en compte dans le jugement.
- des étiquettes avec le titre, la catégorie et le numéro de la photo seront imprimées par l'organisation à partir des informations fournies dans le bulletin d'inscription au concours. Si celui-ci est incomplet, la photo ne sera pas retenue.
- Les participants indiqueront au dos de chaque tirage les informations suivantes (analogues à celles saisies dans le bulletin d'inscription) : numéro d'identification du photographe, catégorie, orientation pour l'affichage (haut/bas), ainsi que le numéro d'inscription de la photo.

Par ailleurs, lors de l'inscription au concours, les participants doivent fournir une image numérique de chaque photo présentée au concours dans une définition de 600 pixels sur le plus petit côté, avec une compression minimale. Celle-ci sera utilisée pour sélectionner les photos proposées, projeter les photos primées lors de la soirée Spélémedia et faire la promotion des futurs congrès pendant une durée de quatre ans (cf. paragraphe « DROITS ET CONDITIONS»). L'envoi doit se faire à l'adresse mail suivante : [photos@uis2021.speleos.fr](mailto:photos@uis2021.speleos.fr) en même temps que l'inscription.

Les tirages ne respectant pas les règles précitées ne seront pas exposés.

### CRITÈRES de SÉLECTION

L'organisateur se réserve le droit de refuser les clichés qui ne présenteraient pas la qualité requise pour un concours international. Il s'appuiera pour cela sur un comité de sélection comprenant deux autres experts ne participant pas au concours. Les concurrents seront informés le 15 juin au plus tard des photos qui n'auraient pas été retenues par le Comité de sélection.

### ASSURANCE

L'organisateur dégage toute responsabilité en cas de dégradation ou perte des tirages. L'organisateur n'étant pas couvert par une assurance spécifique le cas échéant, les participants souhaitant assurer leurs œuvres doivent le faire à leur propre initiative

### DROITS ET CONDITIONS

Le photographe conserve son droit d'auteur et tous les droits moraux et intellectuels de ses œuvres. L'UIS et la FFS se réservent les droits suivants :

- projeter les photos primées pendant la remise des prix,
- publier les photos primées dans la presse afin de faire connaître les lauréats,
- publier les photos primées dans la presse dans le but de promouvoir de futurs congrès, et ce pour une durée maximum de 4 ans,
- utiliser ces photos en faible définition (600x 600 pixels) sur des sites Web pour annoncer les résultats du concours, et ce pour une durée maximum de 4 ans

Aucun autre usage des photos ne sera fait sans l'autorisation de l'auteur, notamment la cession des droits à des sponsors ou autres instances.

Les participant(e)s s'engagent à respecter le droit à l'image des personnes figurant sur les photos. Ils doivent notamment avoir l'autorisation de toute personne figurant sur la photo.

Par leur participation au concours, les candidats certifient que les images exposées n'enfreignent pas les droits de parties tierces et garantissent l'organisateur contre tout recours (droit à l'image, droits d'auteur, droit des marques, propriété intellectuelle, etc.).

### ACCEPTATION DU REGLEMENT :

La participation au concours implique l'acceptation sans aucune réserve des candidat(e)s au présent règlement et aux principes du concours.

PLUS D'INFORMATIONS – Si vous avez des questions, envoyez un e-mail à [photos@uis2021.speleos.fr](mailto:photos@uis2021.speleos.fr)